

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page 1/9

Elsan Organic additif sanitaire (Draft)

Révision 6 (Draft)

Date de révision

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Elsan Organic additif sanitaire
Autres moyens d'identification	+LAV39
Code produit	TF-42

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu	[SU21] Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs); [PC8] Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides);
-------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Elsan Limited
Adresse	Bellbrook Park, Uckfield, East Sussex TN22 1QF, England
Web	www.elsan.co.uk
Téléphone	+44 (0) 1825 748200
Télécopie	+44 (0) 1825 761212
Email	sales@elsan.co.uk
Adresse e-mail de la personne compétente	sales@elsan.co.uk
Fournisseur	
Société	LAVI
Adresse	3 ZI Port de Lyon ChemIn de la Dombes 01700 NEYRON France
Web	www.elsan.fr
Téléphone	+33(0) 472 01 89 47
Télécopie	+33(0) 472 01 89 48
Email	thierryhuas@lavi.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence	+44 (0) 1825 748200 9.00 - 5.00 GMT Mon - Fri
--------------------------------------	--

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification - 67/548/CEE	Xn; R22 Xi; R36 Symboles: Xn: Nocif.
Risques majeurs	Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux.


Elsan Organic additif sanitaire (Draft)

Révision 6 (Draft)
Date de révision

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification - CE 1272/2008 Acute Tox. 4: H302; Eye Irrit. 2: H319;

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion. Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseil de prudence: Prévention	P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P264 - Se laver mains soigneusement après manipulation. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
Conseil de prudence: Intervention	P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ médecin /en cas de malaise. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Conseil de prudence: Élimination	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux exigences locales sur l'élimination des déchets

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

67/548/EEC / 1999/45/EC

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification	Facteur M.
L'acide citrique		5949-29-1	201-069-1		0 - 10%	Xi; R36	
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol	603-085-00-8	52-51-7	200-143-0		0 - 5%	Xn; R21/22 Xi; R37/38-41 N; R50	M=10
C12-15 Pareth-11		68131-39-5	500-195-7		0 - 5%	Xn; R22 Xi; R41	
Butylphényl methylpropional		80-54-6	201-289-8		0 - 0.1%	Xn; R22-62 Xi; R38-43 N; R51/53	
Le salicylate de benzyle		118-58-1	204-262-9		0 - 0.1%	Xi; R43 N; R51/53	
Limonène	601-029-00-7	138-86-3	205-341-0		0 - 0.1%	R10 Xi; R38 R43 N; R50/53	
Linalool		78-70-6	201-134-4		0 - 0.1%	Xi; R38	

Elsan Organic additif sanitaire (Draft)

Révision 6 (Draft)

Date de révision

3.1. Substances

EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification	Facteur M.
L'acide citrique		5949-29-1	201-069-1		0 - 10%	Eye Irrit. 2: H319;	
2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol	603-085-00-8	52-51-7	200-143-0		0 - 5%	Acute Tox. 4: H312; Acute Tox. 4: H302; STOT SE 3: H335; Skin Irrit. 2: H315; Eye Dam. 1: H318; Aquatic Acute 1: H400;	M=10
C12-15 Pareth-11		68131-39-5	500-195-7		0 - 5%	Acute Tox. 4: H302; Eye Dam. 1: H318; Aquatic Chronic 3: H412;	
Butylphényl methylpropional		80-54-6	201-289-8		0 - 0.1%	Acute Tox. 4: H302; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1: H317; Aquatic Chronic 2: H411;	
Le salicylate de benzyle		118-58-1	204-262-9		0 - 0.1%	Skin Sens. 1: H317; Aquatic Chronic 2: H411;	
Limonène	601-029-00-7	138-86-3	205-341-0		0 - 0.1%	Flam. Liq. 3: H226; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1: H317; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410;	
Linalool		78-70-6	201-134-4		0 - 0.1%	Skin Irrit. 2: H315; Eye Irrit. 2: H319;	

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	L'inhalation peut provoquer une toux, une douleur dans la poitrine ou une irritation du système respiratoire. Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Irritant pour la peau. (Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon. Ôter les vêtements contaminés. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires et peut entraîner des lésions au niveau du système nerveux central. L'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS FAIRE VOMIR.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Toux, difficulté à respirer et dans de graves cas, perte de connaissance.
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux.
Contact avec la peau	Irritant pour la peau.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inhalation	Consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Consulter un médecin.
Ingestion	Consulter un médecin.

Informations générales

	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
--	---

Informations supplémentaires

	Aucune information supplémentaire disponible.
--	---

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

	Dioxyde de carbone (CO2). Produit chimique sec. Mousse. Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes. Vaporisateur d'eau.
--	---

Elsan Organic additif sanitaire (Draft)

Révision 6 (Draft)
Date de révision

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire.

Informations supplémentaires

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Porter un équipement de protection approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un produit absorbant inerte. Balayer. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour élimination, voir rubrique 13.

Informations supplémentaires

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conditionnement approprié

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En dehors de celles mentionnées à la section 1.2 a pas d'autres utilisations spécifiques sont stipulées.

Informations supplémentaires

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Se reporter à la section 8.2 pour de plus amples informations.

8.2. Contrôles de l'exposition



8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques.

Elsan Organic additif sanitaire (Draft)

Révision 6 (Draft)
Date de révision

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux / du visage	Lunettes de protection réglementaires.
Protection de la peau - Protection des mains	Gants résistants aux produits chimiques.
Protection respiratoire	Porter :. Équipement respiratoire adapté.
Risques thermiques	donnée non disponible.
8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	donnée non disponible.
Contrôles de l'exposition professionnelle	donnée non disponible.

Informations supplémentaires

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide
Couleur	Vert
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	2 - 3
Point de fusion	Sans objet.
Point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition	donnée non disponible
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Limites d'inflammabilité	Sans objet.
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	1.105 - 1.12 (H2O = 1 @ 20 °C)
Liposolubilité	donnée non disponible
Coefficient de partage	donnée non disponible
Température d'auto-ignition	Sans objet.
Viscosité	30 sec. 4 mm (ISO 2431)
Propriétés explosives	Sans objet.
Propriétés comburantes	Sans objet.
Solubilité	Miscible dans l'eau

9.2. Autres informations

Conductivité	donnée non disponible
Tension de surface	donnée non disponible
Groupe de gaz	Sans objet.
Benzene Content	Sans objet.
Teneur en plomb	Sans objet.
COV (composants organiques volatiles)	Sans objet.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible sur ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Elsan Organic additif sanitaire (Draft)

Révision 6 (Draft)
Date de révision**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible sur ce produit.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible sur ce produit.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible sur ce produit.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible sur ce produit.

Informations supplémentaires

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Aucune donnée disponible sur ce produit.

Toxicité aiguë

Peut provoquer une irritation de la peau et des yeux.

11.1.2. Mélanges

donnée non disponible.

11.1.3. Les informations relatives aux dangers

donnée non disponible.

11.1.4. Informations toxicologiques

2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol	Voie dermique chez le rat DL50: >2000	Voie orale chez le rat DL50: 305
C12-15 Pareth-11	Voie orale chez le rat DL50: >2000	
L'acide citrique	Voie orale chez le rat DL50: 11700	

11.1.5. Classe de danger

donnée non disponible.

11.1.6. Critères de classification

donnée non disponible.

11.1.7. Informations sur les voies d'exposition probables

donnée non disponible.

11.1.8. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

donnée non disponible.

11.1.9. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

donnée non disponible.

11.1.10. Effets interactifs

donnée non disponible.

11.1.11. Absence de données spécifiques

donnée non disponible.

11.1.12. Informations sur les mélanges et informations sur les substances

donnée non disponible.

11.1.13. Autres informations

donnée non disponible.

Informations supplémentaires

Aucune information supplémentaire disponible.

Elsan Organic additif sanitaire (Draft)

Révision 6 (Draft)
Date de révision**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol	Daphnies CE50/48h: 1.4000 mg/l Poisson CL50/96h: 41.2000 mg/l	Algues CI50/72h: 2.8000 mg/l
C12-15 Pareth-11	Daphnies CE50/48h: 5.0000 mg/l	Poisson CL50/96h: 5.0000 mg/l
L'acide citrique	Poisson CL50/96h: 1710.0000 mg/l	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible sur ce produit.

Informations supplémentaires

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**Informations générales**

Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Méthodes d'élimination

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Élimination du conditionnement

Les contenants doivent être recyclés en conformité avec la législation nationale et les réglementations environnementales.

Informations supplémentaires

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

Elsan Organic additif sanitaire (Draft)

Révision 6 (Draft)
Date de révision

Informations supplémentaires

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements

RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission. RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission. Le tensioactif (s) dans cette préparation respecte (nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Informations supplémentaires

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

Révision

Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :

- 2 - Conseil de prudence: Prévention.
- 2 - Conseil de prudence: Intervention.
- 2 - Conseil de prudence: Élimination.
- 11 - 11.1.4. Informations toxicologiques.
- 12 - 12.1. Toxicité.

Texte des phrases de risques présentées en Section 3

R10 - Inflammable
 R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
 R22 - Nocif en cas d'ingestion.
 R36 - Irritant pour les yeux.
 R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
 R38 - Irritant pour la peau.
 R41 - Risque de lésions oculaires graves.
 R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
 R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R62 - Risque possible d'altération de la fertilité.

Texte des mentions de danger présentées en Section 3

Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.
 Acute Tox. 4: H312 - Nocif par contact cutané.
 Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.
 Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
 STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
 Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Aquatic Chronic 3: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Elsan Organic additif sanitaire (Draft)

Révision 6 (Draft)
Date de révision

Autres informations

	<p>Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>Aquatic Chronic 1: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Étiquetage du contenu	fragrances allergisantes 0% - < 5%

Informations supplémentaires

	<p>Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.</p>
--	--